

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
9 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Nos dernières correspondances de Bucharest nous faisaient prévoir un prochain changement de gouvernement.

Le 25, le prince Couza a abdiqué. L'entente étant complète entre les soldats et la population, la révolution s'est effectuée sans effusion de sang. Une lieutenance gouvernementale a été constituée. Elle se compose de MM. Nicolas Golesco, Lascar, Catargi, colonel Charalambi. Le ministère est formé de M. Jean Ghika, aux affaires étrangères; M. Démètre Ghika, à l'intérieur; M. Mavrogeni, aux finances; M. Jean Cantacuzène, à la justice; M. Rossetti, aux cultes; M. le major Lecca, à la guerre.

Le prince Couza, MM. Beldiman, Marghibalam et Liebrecht ont été arrêtés.

Le comte de Flandre, frère du roi Léopold II et de l'Impératrice du Mexique, a été proclamé prince de Roumanie.

Cette proclamation a été accueillie à Bucharest et dans toutes les provinces avec satisfaction.

La Patrie nous fournit les renseignements suivants sur le changement qui vient de s'opérer à Bucharest :

La rapidité de ce mouvement, les concessions immédiates faites par le prince Couza aux vœux populaires, la formation instantanée d'une lieutenance princière, et enfin la proclamation d'un prince étranger, le comte

de Flandre, donnent assurément à la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Principautés-Unies une gravité politique incontestable.

Une chose nous frappe seulement, et elle est heureuse à tous égards : c'est l'absence de caractère révolutionnaire.

Ce n'est pas une révolution qui a éclaté à Bucharest ; le sang n'a pas coulé, le désordre ne règne pas — et rien n'appelle une intervention étrangère. Circonstance capitale, qui prévient des complications et déjoue la réalisation de bien des projets.

Nous doutons fort de l'exactitude de la nouvelle d'après laquelle le prince Couza serait retenu prisonnier. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée, et elle est en contradiction avec celle qui montre le prince Couza signant sans résistance son abdication.

Alexandre-Jean avait en quelque sorte prévu ce mouvement populaire, quand, dans son dernier discours, il offrait lui-même de déposer la couronne, si le pays venait lui demander ce sacrifice.

Le désir d'être gouverné par un prince étranger était depuis longtemps exprimé par les Moldo-Valaques. Le pays espérait que l'avènement de ce prince mettrait fin aux rivalités et aux ambitions personnelles.

Quant aux trois autres personnages dont les dépêches annoncent l'arrestation, ce sont le préfet du district, le préfet de police et le directeur des télégraphes. Il n'est pas impossible que le nouveau gouvernement ait voulu, en s'emparant de ces fonctionnaires, prévenir une résistance que le succès du mouvement rendait inutile.

La lieutenance princière est occupée par trois hommes qui ont déjà rempli des fonctions publiques.

Le général Golesco est une des plus honnêtes figures politiques du pays. Il est le chef du parti libéral et ancien membre du gouvernement provisoire en 1848.

M. Lascar Catargi était vice-président de l'ancienne Chambre (avant le coup d'Etat de 1864), et parent du regrettable ministre assassiné en 1862.

Le colonel Haralambi est peu connu. C'est un homme de circonstance.

Le nouveau cabinet réunit quelques-uns des hommes qui ont joué le plus grand rôle dans ces dernières années.

M. Jon Ghika, ministre des affaires étrangères, est ancien président du conseil, ancien vice-président de la Chambre, et connu comme un administrateur très-habile.

M. Démètre Ghika, ministre de l'intérieur, jouit d'une certaine popularité à Bucharest.

M. Jean Cantacuzène, qui a accepté le portefeuille de la justice, a été déjà ministre.

M. C. A. Rosetti, ministre de l'instruction publique, a été l'un des membres les plus actifs du parti libéral avancé.

M. Mavrogeni, ministre des finances, est un ancien ministre, connu par sa grande probité.

M. Demetri Stourdza, qui a pris le portefeuille des travaux publics, a une très-grande réputation d'intelligence, et le major Lecca, ministre de la guerre, est un officier peu connu.

Seul, M. Rosetti a donc une couleur ultralibérale ; mais il y a lieu de remarquer que les

lieutenants provisoires se sont attachés à réunir des hommes représentant toutes les nuances, et, pour rendre cette réunion plus complète, ils ont donné des portefeuilles qui, dans le cabinet précédent, étaient tenus par un seul ministre.

Le général de la Marmora a exposé à la Chambre des députés la situation du cabinet, et a demandé l'appui des députés. Après avoir dit que le système du ministère et ses idées sont connus, et, montrant l'importance des relations à conserver avec les autres puissances, le général a parlé en termes amicaux de la Bavière, qui a reconnu l'Italie.

Le général de la Marmora a réfuté ensuite l'accusation d'excessive condescendance vis-à-vis de la France, et montré que la France est l'amie de l'Italie. Au sujet de la convention de septembre, l'orateur a fait remarquer que les deux gouvernements ont chacun leur opinion sur l'avenir, mais que la convention sera loyalement exécutée, et annonce que le partage de la dette pontificale est en voie de négociations qui seront soumises au Parlement.

La France a donné des explications sur la légion pontificale qui n'aura aucun rapport ni lien de solidarité avec le gouvernement français, et le ministère repousse le conseil de rompre avec l'Espagne. Aucune négociation politique n'existe avec l'Autriche, et le gouvernement n'a pas encore pris de décision sur les rapports commerciaux.

Le ministre a exposé, de plus, le système d'économie de l'armée, qui est combiné de façon à ne pas affaiblir les forces de terre et

## FEUILLETON.

9

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Cependant, ce cri suprême avait frappé l'oreille d'un homme qui eût donné mille fois sa propre vie pour sauver celle de l'infortunée jeune fille. George, assis sur un rocher, à quelques pas du moulin, de l'autre côté de la chaussée, releva la tête et écouta : c'était bien la voix de Louise qu'il avait entendue. S'élançant aussitôt du côté de la chaussée, d'un coup-d'œil il vit le péril, se précipita dans la rivière tête baissée et nagea vigoureusement jusqu'au bateau ; puis, l'ayant atteint, il chercha à le pousser hors du courant ; mais il n'en put venir à bout ; alors, se hissant à bord, il arracha un banc et voulut gouverner avec cet aviron de fortune. Peut-être eût-il réussi quelques minutes plus tôt, mais il était trop tard maintenant. Le courant devenait rapide, l'écluse n'était plus qu'à dix pas. Comprenant l'inutilité de toute manœuvre, George se jeta à l'avant, puis, au moment où le bateau allait s'enfoncer dans l'écluse, il parvint à saisir une boucle

de fer scellée dans le mur du canal, et, réunissant toutes ses forces, arrêta le bateau.

Cependant la situation était terrible. A trois pieds en avant, la roue du moulin, mue par une force aveugle, continuait ses révolutions avec cette régularité calme et implacable de la machine qui broie indifféremment une créature humaine ou un sac de blé ; à chaque tour, cette roue gigantesque, tremblant sur son arbre, abaissait ses puissantes palettes semblables aux dents d'un monstre et ruisselantes de gouttes d'eau : encore un moment, et ces gouttes seraient des gouttes de sang !

George, cramponné à la boucle de fer, avait réussi à mettre le bateau en travers à l'entrée du canal ; mais l'avant ne portait que sur l'angle du mur et y glissait peu à peu. S'il venait à échapper totalement, nulle puissance humaine ne pourrait ensuite empêcher le bateau d'être emporté sous la roue du moulin. Sentant l'imminence de cet épouvantable danger, George redoublait d'efforts, les muscles de ses bras semblaient s'arracher, ses os craquaient, une expression d'indomptable énergie contractait son visage : la lutte de ce jeune homme contre un torrent était un spectacle sublime.

Cependant l'issue de cette lutte ne pouvait être

douteuse : les forces de George s'épuisaient, celles du torrent s'accroissaient sans cesse ; des débris de toutes sortes, des joncs, des feuilles, des branchettes s'accumulaient sous l'arrière du bateau, et, en arrêtant l'eau, augmentaient sa force de pression. George vit qu'il allait être vaincu, mais un dernier espoir lui restait.

« — Louise ! cria-t-il, tenez-vous ferme à l'arrière, je vais lâcher le bateau. Tenez ferme !

Ce disant, il lâcha le bateau en se rejetant lui-même à l'arrière. Le bateau s'engagea sous la roue et reçut un choc terrible : l'avant plongea jusqu'au fond du canal, l'arrière s'éleva en l'air de plusieurs pieds, des craquements se firent entendre, la roue trembla, s'arrêta, se remit en mouvement et s'arrêta encore.

« — Vous êtes sauvée ! s'écria George. Passant alors son bras gauche autour de la taille de Louise, il saisit les échelons de fer dont se servent les meuniers pour descendre dans l'écluse ; puis, s'accrochant successivement à chacun de ces échelons, il gravit le mur et déposa Louise en haut. Ils étaient dans l'intérieur du moulin.

Un instant après de nouveaux craquements se firent entendre, les bordages du bateau cédaient

sous l'effroyable pression de la roue ; celle-ci faisait une demi-révolution, puis une révolution entière ; à chaque temps d'arrêt, des bruits stridents sortaient des rouages du moulin ; enfin les restes du bateau furent broyés ; l'eau les emporta et la roue reprit sa course.

Cependant, George avait déposé Louise sur un coffre, et la soutenait doucement. La pauvre enfant, épuisée par l'émotion, était pâle, sans voix, à moitié évanouie. Peu à peu ses yeux se rouvrirent, elle se ranima.

— George !... murmura-t-elle en jetant à son compagnon un regard de reconnaissance.

— Vous êtes sauvée, Louise ! vous êtes sauvée !

— Oui, George, vous m'avez arrachée du tombeau. J'avais peur de mourir de cette mort. Et pourtant, ajouta-t-elle avec un accent d'ineffable tristesse, vivre ne m'est plus rien !

— Oh ! répondit George sur le même ton, ne craignez point que je cherche à me prévaloir de ce hasard, de ce dernier bonheur de ma vie pour rentrer au Breil ; je respecterai l'arrêt que vous avez prononcé contre moi.

— Non, non, cela ne se peut pas : je ne suis pas assez ingrate...



de mer, et fait appel à la concorde en demandant enfin une prompt décision sur la question financière.

Une réunion de plusieurs sénateurs, députés et autres personnages a eu lieu chez le maire de Florence. On y a décidé d'envoyer au prince de Carignan, président de l'Association nationale pour l'extinction de la dette, une députation et une adresse offrant à l'Association le concours des membres de la réunion. Les sénateurs Arese et Bartolomei font partie de cette députation.

Le prince Napoléon est arrivé à Parme.

M. de Bismarck a clos le 23 la session des chambres prussiennes par un discours dont voici les principaux passages :

« Le gouvernement a ouvert la session dans l'espoir que le désir d'un arrangement qui existe dans la nation trouverait un écho dans la représentation du pays. La première manifestation de la Chambre a été le discours du président, qui a montré les dispositions hostiles de la majorité. La Chambre a répondu à ce procédé par des actes montrant qu'elle penchait non du côté de la paix, mais du côté d'un conflit. »

Le discours signale comme inconstitutionnelles les résolutions de la Chambre sur le Lauenbourg, sur la cour suprême et sur la fête des députés à Cologne.

« En présence de ces empiètements, dit-il, le gouvernement s'est demandé si l'on pouvait attendre de la continuation de la délibération des chambres des résultats féconds pour la prospérité et pour la tranquillité du pays. Le roi a voulu que cette question restât sans réponse jusqu'après les débats d'une proposition qui aurait formulé les efforts médiateurs d'une minorité (l'adresse de M. Reichensperger); mais la tournure que ces débats ont prise n'a pu enlever au gouvernement l'appréhension que la voie suivie par la Chambre ne conduisit le pays à de graves discordes et ne rendit l'arrangement des difficultés existantes plus difficile dans l'avenir. C'est pour éviter cela que le roi a ordonné la clôture de la session des chambres. »

La *Epoca* assure que, vu la gravité des questions, les membres du Sénat représentant le parti progressiste reprendront leurs places.

Une dépêche particulière nous apprend, dit la *Patrie*, que Daoud pacha, gouverneur général du Liban, serait arrivé le 6 février à Tripoli de Syrie, pour y remplir une mission extraordinaire. A la même date, une corvette à vapeur de la marine ottomane, mise à sa disposition, était mouillée dans le port.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

D'après les dispositions concertées, en vertu

des ordres de l'Empereur, entre le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté et notre ambassadeur à Rome, le gouvernement français, pour faciliter la complète exécution de la convention du 15 septembre 1864, mettra à la disposition du Saint-Siège un corps de troupes présentant un effectif de 1,206 hommes et composé de catholiques français ou étrangers.

Voici quelles seront les bases de la formation de ce corps de troupes.

La légion romaine sera formée à Antibes et recevra une organisation semblable à celle des troupes pontificales.

Son recrutement s'effectuera :

1° Par des enrôlés volontaires français ou étrangers ;

2° Par des sous-officiers et caporaux français libérés du service et qui entreront avec leur grade dans la légion.

L'enrôlement volontaire sera d'une durée de quatre ans.

Les officiers de toutes armes, en activité de service, seront admis, sur leur demande, à concourir pour la formation du cadre de la légion.

Ces officiers, considérés comme en mission, continueront à figurer sur les contrôles de l'armée française et conserveront leurs droits à l'avancement à l'ancienneté. Il restera entendu que les grades qui pourraient leur être conférés par le gouvernement romain ne seront dans aucun cas reconnus par le gouvernement de l'Empereur, et qu'en rentrant en France ils reprendront les grades dont ils étaient pourvus au moment de leur départ, ou auxquels ils auraient été promus au tour de l'ancienneté, par application de la loi française.

La solde de la légion sera la même que celle qui est allouée aux troupes pontificales, mais ne sera jamais inférieure à celle déterminée par le tarif français.

Quant aux pensions de retraite, le gouvernement pontifical prendra à sa charge les pensions des officiers qui demeurent à son service jusqu'au jour de leur retraite; celui de l'Empereur, les pensions de ceux qui rentreront sous nos drapeaux.

Les militaires décorés de la Légion d'Honneur et de la médaille militaire toucheront leur traitement à leur corps: par les soins de l'administration française.

Les militaires de tous grades appartenant à la légion romaine ne pourront, une fois rendus en Italie, exciper, en aucun cas, de leur nationalité pour se soustraire à la discipline et à la juridiction romaines.

L'organisation terminée, la légion sera transportée à Civita-Vecchia par des bâtiments de la marine impériale, après avoir été reçue par un commissaire du gouvernement du Saint-Siège, envoyé à Antibes à cet effet. La remise effectuée, le gouvernement français restera complètement étranger à son administration et

à son recrutement, mais le Saint-Siège pourra établir dans une ville française un agent chargé de recevoir les engagements des volontaires qui se présenteraient pour entrer dans ce corps.

Enfin, le gouvernement français pourvoira aux frais d'armement, d'équipement, d'habillement, de solde et d'entretien de la légion jusqu'au jour du débarquement à Civita-Vecchia, sauf remboursement de ces frais par le gouvernement romain.

En raison des dispositions qui précèdent, il y a lieu de pourvoir au commandement du corps de troupes dont il s'agit.

Dans ce but, par une décision impériale du 15 de ce mois, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, M. d'Argy, colonel d'infanterie en retraite, a été autorisé à passer au service du gouvernement pontifical.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance du *Phare de la Loire*, datée de Paris, le 24 février :

Vous savez que la discussion de l'Adresse commence lundi au Corps-Législatif; le nombre des amendements présentés s'élève jusqu'ici à seize.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil aux Tuileries; l'Impératrice assistait à cette réunion.

Le bruit court que notre ambassadeur à Madrid, M. Mercier, aurait reçu ordre de protester contre l'insertion dans le *Livre Rouge* espagnol, de certaines pièces d'une nature si confidentielle qu'elles auraient dû rester secrètes. On dit aussi que le cabinet de Madrid ne peut pas se dispenser de rappeler M. Aylon de la Torre, l'auteur premier des indiscrétions qui ont excité le mécontentement de la cour des Tuileries et du cabinet de Vienne.

J'ignore jusqu'à quel point ces bruits sont fondés, mais je trouve dans le *Constitutionnel* de ce matin un article assez sévère pour M. Aylon de la Torre, et j'en conclus que ce diplomate n'est pas ici en odeur de sainteté.

La *Patrie* avait annoncé, il y a deux ou trois jours, que 4 ou 5,000 hommes de notre corps expéditionnaire du Mexique seraient rappelés en France au mois de mai; le *Mémorial diplomatique*, qui doit être bien au courant des affaires mexicaines, déclare que cette nouvelle est au moins très-prématurée. De son côté, l'*Indépendance belge* accueille un bruit assez original; elle prétend que les Etats-Unis consentiraient à reconnaître l'empereur Maximilien s'il voulait se proclamer président de la République mexicaine. L'*Indépendance* veut rire, je suppose.

Le *Moniteur* contient le plan du jardin du Luxembourg, annexé à la lettre que l'Empereur a adressée, il y a quelques jours, au ministre de l'intérieur.

D'après ce plan, la pépinière entière du jardin est aliénée. Le terrain affecté au jardin botanique longeant le boulevard Saint-Michel est également sacrifié. C'est beaucoup, selon nous, et, d'après les termes de la lettre de l'Empereur, on pouvait espérer que les quelques parcelles de terrain à supprimer ne consisteraient pas dans l'aliénation complète de cette partie du jardin qui n'occupe pas moins de 58,456 mètres de superficie.

Voici maintenant les dispositions du plan: La portion du jardin primitivement désignée dans le décret, comme devant disparaître à partir de la grille de la rue Férou, est conservée. L'allée plantée de platanes, tenant d'un côté (nord) à la grille de la rue Bonaparte et aboutissant, à l'ouest, à la grille de la rue Vavin, devient un prolongement de la première de ces deux rues et sert de communication du nord au sud entre les quartiers Bréa et Montparnasse et le quartier de Saint-Sulpice. Des massifs et des carrés de verdure seront créés pour embellir cette portion conservée du jardin.

La pépinière est morcelée et divisée en huit lots, sur lesquels on construira des habitations. Même division pour le terrain du jardin botanique, avec rues aboutissant du boulevard Saint-Michel à la rue de l'Ouest.

La grande avenue de l'Observatoire aura une largeur triple de celle du boulevard Saint-Michel. Trois squares, avec massifs gazonnés et jets d'eau, seront créés sur son développement, et l'extrémité faisant face au carrefour de l'Observatoire sera modifiée. Aujourd'hui cette extrémité est un pan coupé; d'après le plan, elle se terminera en demi-cercle.

La rue l'Abbé-de l'Épée a un prolongement légèrement brisé vers la rue de l'Ouest, presqu'à la hauteur de la rue Vavin, et se rencontre avec le prolongement de la rue Bonaparte.

Entre la rue de l'Abbé-de l'Épée et la rue du Val-de-Grâce, une large voie de communication relie le boulevard Saint-Michel à la rue de l'Ouest, à la hauteur exacte de la rue Carnot. D'autres rues, d'une largeur moindre, faciliteront la circulation dans les nouveaux quartiers.

Les lots aliénés, au nombre de onze, sont indiqués, d'après le plan, en gris foncé. Le douzième lot est indiqué, sans teinte, et appartenant au premier square de l'avenue de l'Observatoire. Ce lot n'a aucune désignation; nous ne pouvons en deviner la destination.

Tel est l'ensemble du plan publié par le *Moniteur*.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur du soir* :

Au moment où un certain nombre de volontaires français se disposent à entrer, avec

— Vous ne sauriez l'être envers moi : n'est-ce pas vous qui m'avez retiré de la Sèvre, il y a sept ans, comme je viens de vous en retirer aujourd'hui? Non, ce qui vient de se passer ne vous oblige nullement à mon égard. D'ailleurs, je ne voudrais pas vous faire souffrir de ma présence, puisqu'elle vous est devenue odieuse.

— Odieuse? votre présence m'était-elle odieuse?... O mon Dieu, qui savez tout!...

— Ai-je donc mal entendu, il y a trois jours?

— J'ai eu tort, sans doute, et vous venez de vous venger noblement; mais n'étendez pas votre ressentiment jusqu'à mon père, venez au Breil une fois au moins, qu'il puisse vous témoigner sa reconnaissance.

— Louise, murmura le jeune homme avec un accent profond, vous m'ouvrez le Breil, mais vous m'avez fermé votre cœur!

— Ah! George, je vous ai fermé mon cœur!...

— Eh bien! répondez-moi, et j'irai au Breil.

Qu'ai-je fait?... Louise, qu'ai-je fait? »

La jeune fille baissa la tête, rougit et pâlit tour à tour; puis elle essaya de parler, mais les larmes gagnèrent, et elle répétait en sanglotant: « George! George! »

— Ma Louise bien-aimée! reprit celui-ci, qu'ai-je fait? Oh! dites-le moi!

— Pourquoi vous le dire? vous le savez.

— Non, je vous le jure. Louise, je vois votre peine, et je suis moi-même bien malheureux; mais je ne sais pas ce que j'ai fait.

— Vous n'avez fait aucun mal, certainement... vous êtes libre... mais... Je ne puis pas vous dire cela, George.

— Si! si! dites; je vous en supplie!

— Eh bien! s'écria Louise en se cachant la tête, et d'une voix entrecoupée par les sanglots, M. de Sourches... a écrit à mon père!

— M. de Sourches! eh bien! qu'a-t-il pu dire de moi?

— Vous ne pouvez pas me demander cela, George; vous abusez de ma faiblesse.

— Je ne puis pas vous demander cela, Louise?

— Non, monsieur, non! répondit la jeune fille, d'un ton de douloureux reproche.

— Alors, je vais partir pour Paris. Je verrai M. de Sourches lui-même, et je saurai... »

Louise releva la tête et regarda George d'un air étonné.

— M. de Sourches est à Paris?

— Oui, sans doute.

— Est-ce qu'il n'est pas gouverneur de Lille?

— Si, mais il vit à la cour.

— Il n'était pas à Lille il y a deux mois?

— Non, vraiment, car je lui ai écrit à Paris pour obtenir mon congé.

— Est-ce bien vrai, George?

— Oui, assurément, mais pourquoi?

— Et, lorsqu'il vient à Lille... Vous le connaissez beaucoup... Vous voudriez vivre près de lui?... George, répondez-moi; oh! ne me trompez pas, vous voulez quitter notre pays?

— Je ne sais, en vérité; puisque vous m'avez chassé, Louise, qu'ai-je à faire ici maintenant, au milieu de ces souvenirs que j'adore et qui me percent le cœur? Ah! si vous m'appeliez George, mon bon George, comme autrefois, je ne m'en irais jamais!

— Cependant M. de Sourches dit que vous voulez habiter près de lui... faire partie de sa famille.

— Moi! faire partie de la famille de M. de Sourches! voilà la plus étrange invention!...

— Je me trompe peut-être en quelque chose... mais, vous aimez M. de Sourches plus que vous n'aimez mon père... vous voulez aller chercher en

Flandre, ou bien à Paris, près de M. de Sourches, enfin, un bonheur que vous ne trouvez plus dans notre petite vallée... Ah! George, vous m'avez oublié! vous avez oublié la pauvre Louise!

George regarda la jeune fille en face, les plis de son front s'effacèrent, un sourire mélancolique anima ses traits; puis il dit en branlant légèrement la tête :

— N'est-ce que cela, Louise? Vous a-t-on dit que je vous avais oubliée? Ah! si votre image qui vit en moi, qui anime tous les battements de mon cœur a fait l'unique joie de mon âme, si cette chère image pouvait parler, elle vous détromperait bien vite. Non, non, Louise, quand George vous aura oubliée, la mort aura éteint son dernier souffle, murmurant encore votre nom!

— Je vous crois, George, s'écria Louise, je vous crois! Grand Dieu! que j'ai été injuste et cruelle à votre égard: pardonnez-moi, on m'avait indignement trompée.

— Mais comment M. de Sourches a-t-il pu vous tromper ainsi? C'est un homme droit, un franc soldat qui n'a jamais calomnié personne.

— Ne parlons plus de M. de Sourches. On a peut-être abusé de son nom. Pardonnez-moi seulement,



l'autorisation du gouvernement de l'Empereur, au service du Souverain-Pontife, des journaux ont prétendu que la bastonnade est appliquée comme peine disciplinaire dans l'armée romaine.

Des informations à cet égard ayant été demandées par l'ambassadeur de France au cardinal secrétaire d'Etat à Rome, Son Eminence a déclaré que la peine de la bastonnade n'existe pas dans l'armée pontificale.

— Nous lisons dans l'Événement :

On nous rapporte qu'à la séance solennelle de réception de M. C. Doucet, à l'Académie française, six académiciens seulement étaient en tenue officielle : MM. Nisard, Sainte-Beuve, Patin, Villemain, Sandeau et Doucet, le récipiendaire. Les autres étaient en habit bourgeois.

Madame la princesse Mathilde faisait partie de l'auditoire.

Le théâtre était représenté par MM. Thierry, directeur, Coquelin et Delaunay, sociétaires de la Comédie-Française.

M. Arnal assistait également à cette solennité.

Ainsi que nous le disions, les dames étaient en grande majorité dans l'assistance — avec des crinolines — parbleu ! La séance était annoncée pour deux heures ; à midi les portes de l'Académie furent ouvertes ; à midi un quart, la salle était comble et l'asphyxie commençait.

Vous savez le reste.

— A propos de l'Académie française, voulez-vous savoir une vraie nouvelle ?

Le successeur au fauteuil de M. Dupin est choisi. Les membres de l'Académie n'ont pas encore voté, mais la cause est doré et déjà jugée. La majorité est acquise dès aujourd'hui à M. Henry Martin, l'historien. C'est un bon choix, et tout le monde applaudira à ce vote qui va rendre un éclatant hommage à l'une des personnalités les plus saillantes et les plus incontestées de la littérature de ce temps.

Comment l'Événement sait cela ? Qu'importe ! prenez-en note seulement, et attendez le jour de l'élection. Vous verrez si notre information est juste.

M. H. Thierry est en ce moment à Saint-Quentin. On l'attend à Paris dans trois ou quatre jours.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La Société des Courses de Saumur a nommé, dans la réunion de dimanche dernier, secrétaire-trésorier de ladite Société, M. Lambert-Lesage.

Les vins blancs, première tête, dont on avait douté comme qualité, ont définitivement repris le dessus, et ils devront être classés

parmi ceux des bonnes années. La vente, qui avait langué pendant les premiers temps, semble aujourd'hui reprendre de l'activité. Nous connaissons quelques celliers importants vendus cette semaine à des conditions assez avantageuses. Il en reste fort peu d'inventés à l'heure où nous écrivons.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Un journal a parlé des cas de choléra constatés à Nantes. Il importe d'éduquer complètement le public à cet égard, afin de prévenir des alarmes exagérées.

A l'Hôtel-Dieu, il y a quinze jours, comme nous l'avons dit, un malade a succombé.

Une dizaine de jours après, un cordonnier, récemment sorti de l'hôpital et qui s'était livré à de trop copieuses libations, y fut ramené parce qu'on le croyait souffrant du choléra ; mais il n'en était rien et maintenant cet homme se porte à merveille.

Depuis, l'une des sœurs de l'Hôtel-Dieu a succombé, par suite des fatigues et des veilles, après avoir soigné un grand nombre de malades atteints de la variole. On a dit à tort qu'elle avait été victime du choléra.

Plus récemment une femme vraiment cholérique est morte. Son état de malpropreté était extrême et pouvait seul déterminer une affection morbide. Il importe à ce sujet de rappeler à la population et à l'autorité la nécessité d'une hygiène privée sévère et de conditions générales salubres. La propreté est en tout temps le meilleur des préservatifs contre les maladies régnantes.

Les actes de l'état-civil ne relatent que le nombre de décès ordinaire. Chose remarquable, dans la journée d'hier, 24 février, personne n'est mort à l'Hôtel-Dieu.

On s'est effrayé en apprenant que l'administration des hospices avait préparé un local spécial pour les cholériques, mais cette précaution n'implique nullement l'existence actuelle d'un grand danger. On vient d'en avoir la preuve positive et irréfutable par les détails qui précèdent.

Dans l'espace de plusieurs semaines, on n'a constaté en ville que huit décès de cholériques, à savoir : un rue J.-J. Rousseau, un rue de Vertais, cinq dans la cour de la République, sur les Ponts, endroit malpropre que la police a fait nettoyer et où demeurent spécialement des bas-Bretons, un sur la haute colline de Sainte-Anne.

En général, la maladie n'a atteint que des personnes adonnées à l'ivrognerie.

On annonce que l'administration municipale de Fontenay-le-Comte doit faire présenter, d'ici à quelques jours, à la signature des habitants de cette ville, une pétition ayant pour but de demander au gouvernement que le chemin de fer de Napoléon-Vendée à La Rochelle passe par Luçon et Fontenay.

Voici le texte de la délibération que le conseil municipal a prise au sujet de cette importante question :

« Le Conseil municipal, à l'unanimité, supplie le gouvernement d'approuver, et d'appuyer au besoin, le prolongement sur Fontenay de la courbe qui doit relier Luçon et Marans, et qui forme un tronçon de la ligne de Napoléon-Vendée à la Rochelle, concédée à la compagnie des Charentes par le décret du 6 juillet 1862 ;

» Et décide que la présente délibération, ainsi que les mémoires et pièces justificatives qui en forment l'annexe, seront, par la voie hiérarchique, transmis à M. le préfet de la Vendée, qui est prié de les appuyer auprès du gouvernement de l'Empereur. »

Nous lisons dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

« On a tout récemment répandu le bruit que le typhus sévissait sur l'espèce bovine, dans certains cantons du département, et notamment dans celui de Bécherel.

» Il résulte des informations que l'autorité supérieure a bien voulu nous communiquer que ces bruits sont complètement inexacts, et qu'aucune épizootie ne règne en ce moment dans notre département.

### MAIRIE DE SAUMUR.

Les ex-militaires ci-après désignés, retirés à Saumur, sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la Mairie de cette ville, porteurs de leurs livrets, à l'effet de recevoir des mandats qui les concernent ;

Savoir :

- 1° Lemire (Napoléon-Florimond), carabinier, au régiment de carabiniers de la garde ;
- 2° Prêtre (Prosper), fusilier, au 67<sup>e</sup> régiment d'infanterie ;
- 3° Palatine (Jean), zouave, au 2<sup>e</sup> régiment de zouaves ;
- 4° Morin (Adolphe-Marie), lancier, au 4<sup>e</sup> régiment de lanciers ;
- 5° Audry (Marcelin-Auguste), canonnier, au 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le prince Couza est parti le 25 pour Cronstadt. Quelques instants avant son départ, il a adressé au général Golesco la lettre suivante :

« Par ma propre volonté, je déclare solennellement que, dans les circonstances présentes, tout Roumain qui ne prêterait pas son concours à la réalisation du vœu général, au principe proclamé par les corps d'Etat, est un traître. »

Le comte de Flandre, d'après le *Morning Post*, a refusé l'offre du trône de Roumanie.

A la date du 27, on mande de Mexico, au *Moniteur*, que les troupes impériales continuaient à remporter des succès contre les bandes, et qu'un projet de budget de recettes a été arrêté.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 27 janvier au 23 février.

| N° D'ORDRE.  | NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS. | BOEUF.                |                      | VACHES.               |                      | VEAUX.                |                      | MOUTONS.              |                      |
|--------------|-----------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
|              |                                   | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. | 1 <sup>re</sup> qual. | 2 <sup>e</sup> qual. |
| BOUCHERS.    |                                   |                       |                      |                       |                      |                       |                      |                       |                      |
| MM.          |                                   |                       |                      |                       |                      |                       |                      |                       |                      |
| 1            | Remare (1).                       | 2                     | 5                    | »                     | »                    | 9                     | »                    | 11                    | 55                   |
| 2            | Morisseau.                        | 1                     | 3                    | »                     | »                    | 4                     | »                    | 6                     | 29                   |
| 3            | Touchet (1).                      | 1                     | »                    | »                     | »                    | 1                     | »                    | 4                     | 19                   |
| 4            | Groleau.                          | »                     | »                    | »                     | »                    | 2                     | »                    | 7                     | 13                   |
| 5            | Lanier.                           | »                     | »                    | »                     | »                    | 4                     | »                    | 2                     | 9                    |
| 6            | Corbineau(2).                     | 1                     | 9                    | »                     | »                    | 2                     | »                    | 5                     | 37                   |
| 7            | Séchet.                           | 1                     | 4                    | »                     | »                    | 1                     | »                    | 4                     | 27                   |
| 8            | Prouteau.                         | 1                     | »                    | »                     | »                    | 3                     | »                    | 3                     | 12                   |
| 9            | Chalot (1).                       | 1                     | »                    | »                     | »                    | 2                     | »                    | 2                     | 14                   |
| 10           | Pallu (1).                        | 1                     | »                    | »                     | »                    | 4                     | »                    | 1                     | 25                   |
| —            |                                   |                       |                      |                       |                      |                       |                      |                       |                      |
| CHARCUTIERS. |                                   |                       |                      |                       |                      |                       |                      |                       |                      |
| MM.          |                                   |                       |                      |                       |                      |                       |                      |                       |                      |
| 1            | Millerand.                        | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 7                     | 9                    |
| 2            | Baudoin.                          | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 1                     | 4                    |
| 3            | Lecomte.                          | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 7                     | 6                    |
| 4            | Vilgrain.                         | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 1                     | 6                    |
| 5            | Sanson.                           | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 3                     | 7                    |
| 6            | Sève.                             | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 12                    | 3                    |
| 7            | Moreau.                           | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 8                     | 10                   |
| 8            | Cornilleau.                       | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 4                     | 4                    |
| 9            | Marais.                           | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 6                     | 4                    |
| 10           | Rousse.                           | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 2                     | 4                    |
| 11           | Raineau.                          | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 6                     | 5                    |
| 12           | Touchet.                          | »                     | »                    | »                     | »                    | »                     | »                    | 1                     | 1                    |

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.

(2) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 24 février.

Texte : Revue politique. — Courrier de Paris. — Vente de charité à Buenos-Ayres. — Expédition contre les Arabes insurgés dans le sud-ouest de Laghouat (Algérie). — Voiture et château, nouvelle. — Promenades en Toscane, par M<sup>me</sup> Dora d'Istria. — Les Étrangers à Paris, par M. J. de Laprade. — L'Armeria real de Madrid. — Curiosités naturelles : l'Hiéroglyphe de l'immortalité dans les plantes. — Chronique musicale. — Publications nouvelles.

Gravures : Vente de charité à Buenos-Ayres. — Expédition contre les insurgés arabes, dans le sud-ouest de Laghouat (7 gravures). — Chasse à tir dans le bois de Marly. — Bal costumé au ministère de la Marine. — Galerie de M. le comte d'Espagne : *Un Antiquaire*, par Rembrandt ; *Cyparisse*, par Rubens ; *Ex-voto*, par Giorgion ; *Palingénésie de l'Amour*, par le

George ; dites-moi que vous me pardonnez.

— Comment pourrais-je vous pardonner, ma bien-aimée ? Dans mes longues heures de souffrance, je ne vous ai pas accusée un seul instant.

— Vous êtes meilleur que moi, George. Mais dites-moi cependant un mot de pardon pour que je me réconcilie avec moi-même.

— Eh bien ! je vous pardonne mille fois, Louise. Le passé n'est rien. Mais croyez en moi à l'avenir !

— Oui, oui, je vous le promets solennellement, George du Tréhoux, je ne vous soupçonnerai jamais plus ?

— A présent, Louise, dites-moi ce qu'a écrit M. de Sourches.

— Mais ce n'est pas lui qui a écrit, puisqu'il est homme d'honneur ; vous avez apparemment à Lille un ennemi qui a voulu vous nuire près de mon père.

— Non, je n'ai aucun ennemi que je sache. N'importe, qu'a-t-on écrit ?

— Ah ! bien des choses, George, je n'ai pas lu cette affreuse lettre ; mais mon père en a été vivement courroucé. On prétend que vous vouliez ressusciter je ne sais quels vieux droits de Miré ; on dit que vous vouliez humilier mon père, le traiter

comme un vassal ; enfin on ajoute... Non, George, je n'ai pas besoin de dire cela, je crois si bien en vous.

— Et pourquoi ne le dites-vous pas ?

— Parce que c'est inutile.

— Non, Louise, ce n'est pas inutile ; je veux savoir de quoi l'on m'accuse, peut-être arriverai-je ainsi à découvrir l'accusateur. Je vous en supplie, parlez.

— Eh bien, on dit que M. de Sourches a une fille...

— C'est vrai : ensuite ?

— Et que vous voulez l'épouser.

— Moi ! épouser la fille de M. de Sourches ! Elle n'a que onze ans.

— Je vous le disais, mon bon George, il est inutile de nous occuper de cela désormais.

— Non, non, Louise, ce n'est pas inutile ; ne voyez-vous pas qu'il y a là-dessous une machination ? On a voulu me brouiller avec votre père, et me faire perdre votre cœur. Le coup est manqué, grâce à Dieu ; mais on recommencera, soyez-en certaine.

— Eh bien ! on échouera, près de moi du moins.

— Oh merci, Louise, j'y compte de toute mon

âme. Mais votre père ? Je vais vous accompagner au Breil ; il ne me sera pas difficile de me justifier.

— Mon père n'est pas au Breil aujourd'hui, venez demain... ou plutôt, tenez, George, je ne puis pas vous dire tous mes chagrins ; mais il y a un instant, j'insistais pour que vous vinssiez au Breil, à présent je crois qu'il vaut mieux attendre quelques jours. Mon pauvre père est bien changé depuis trois ans : laissez-moi le temps de réparer, si c'est possible, le tort qu'on vous a fait dans son esprit.

— Bien, je comprends ; mais vous, Louise, je puis vous revoir dès demain.

— Oui, je le pense, venez au Breil, à une heure dans le jardin. Et maintenant, mon bon George, séparons-nous, il est temps. »

En disant ces mots, la jeune fille se leva. Elle avait repris toute sa vivacité, ses yeux brillaient du plus pur éclat, un rayon de bonheur avait séché ses larmes, comme le soleil du matin boit la rosée. George la contemplait dans un silence ravi ; puis il lui prit la main et la serra tendrement.

— Adieu, Louise, lui dit-il.

— Adieu ! répéta la jeune fille.

Elle ouvrit la porte du moulin, fit un dernier signe, et s'éloigna rapidement dans la direction du

Breil.

De son côté, George traversa la chaussée et reprit le chemin de sa vieille tour en suivant les bords de la rivière.

Jamais la nature ne lui avait paru si belle, l'eau si pure, l'air si doux et si embaumé : tout lui semblait harmonie, les oiseaux chantaient sa joie, les branches saluaient son passage, le vent rafraîchissait ses tempes et lui apportait le bruit lointain des cascades. Il songeait au paradis des premiers jours, il y plaçait la Sèvre avec ses bois, ses rochers, ses échos, et là, sous un soleil radieux, dans des sentiers enchanteurs, il cheminait à côté de son amie, et leurs ombres se mêlaient.

(La suite au prochain numéro.)

L'édilité parisienne paraît avoir définitivement adopté le service des machines à balayer les rues, traînées chacune par un cheval. Ces machines font très-activement leur travail quand les rues ont leur boue liquide, ou bien quand elles sont couvertes de poussière. Il y a maintenant une centaine de ces machines qui fonctionnent tous les jours.



Titien; *les Forges de l'Amour*, par l'Albane. — Armeria real de Madrid (8 gravures). — *Un Philosophe*, dessin de Gavarni. — Échecs. — Rébus.

La *Revalessière* Du Barry, économise mille fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie.

Voici quelques-unes de 65,000 guérisons :  
N° 58,214 : Cachan, commune d'Arcueil,

1856. — Depuis longtemps je souffrais d'une gastrite aiguë, contre laquelle avaient échoué tous les efforts des médecins. Je ne pouvais plus rien digérer; mon estomac rejetait toute espèce d'aliments; je m'affaiblissais de plus en plus, et à un tel point, que je devais me coucher plusieurs fois par jour. Je ne pouvais plus supporter mes cruelles souffrances, lorsque j'eus l'idée de recourir à la *Revalessière* Du Barry, dont on m'avait parlé, et après en avoir composé mon déjeuner pendant un mois, je me trouvais tout à fait guéri. — M<sup>me</sup> veuve CAILLET.

N° 64,825 : Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie de foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil.,

32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur*, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIEU, place de la Bilange; GONDRAU, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (338)

**Marché de Saumur du 24 Février.**

|                                |       |                       |       |
|--------------------------------|-------|-----------------------|-------|
| Froment (l'h. 77 k.)           | 15 99 | Paille de ratelier    |       |
| 2 <sup>e</sup> qualité (74 k.) | 15 37 | (hors barrière)       | 59 86 |
| Seigle . . . . .               | 10 —  | Paille de litier, id. | 43 48 |
| Orge . . . . .                 | 11 —  | Foin . . . . .        | 56 08 |
| Avoine anc. (entrée)           | 11 50 | Luzeine (les 750 k)   | 51 48 |
| Fèves . . . . .                | 14 —  | Grainedelin (70 k.)   | 28 —  |
| Pois blancs . . . . .          | 20 —  | — detréfle(°/k)       | 125 — |
| — rouges . . . . .             | 16 —  | — de luzeine.         | 95 —  |
| Cire jaune (50 kil.)           | 200 — | — de colza . . . . .  | — —   |
| Huile de noix ord.             | 70 —  | — de chenevis         | 33 —  |
| — de chenevis . . . . .        | 55 —  | Amandes concas-       |       |
| — de lin . . . . .             | 53 —  | sées (les 100 k.)     | 164 — |

**COURS DES VINS (1).**

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| <b>BLANCS (2).</b>                       |                                   |
| Coteaux de Saumur 1865. . . . .          | 1 <sup>re</sup> qualité 125 à 150 |
| Id. . . . .                              | 2 <sup>e</sup> id. 100 à 120      |
| Ordin., envir. de Saumur 1865, . . . . . | 1 <sup>re</sup> id. 50 à 55       |
| Id. . . . .                              | 2 <sup>e</sup> id. 44 à 48        |
| Saint-Léger et environs 1865, . . . . .  | 1 <sup>re</sup> id. 40 à 45       |
| Id. . . . .                              | 2 <sup>e</sup> id. 37 à 40        |
| Le Puy-N.-D. et environs 1865, . . . . . | 1 <sup>re</sup> id. 40 à 42       |
| Id. . . . .                              | 2 <sup>e</sup> id. 36 à 38        |
| La Vienne, 1865. . . . .                 | 28 à 32                           |
| <b>ROUGES (3).</b>                       |                                   |
| Souzay et environs 1865. . . . .         | 75 à 100                          |
| Champigny, 1865. . . . .                 | 1 <sup>re</sup> qualité 160 à »   |
| Id. . . . .                              | 2 <sup>e</sup> id. 125 à »        |
| Varrains, 1864. . . . .                  | » à »                             |
| Varrains, 1865. . . . .                  | 75 à 90                           |
| Bourgueil, 1865. . . . .                 | 1 <sup>re</sup> qualité 110 à 125 |
| Id. . . . .                              | 2 <sup>e</sup> id. 90 à 100       |
| Restigny 1865. . . . .                   | 75 à 90                           |
| Chinon, 1865. . . . .                    | 1 <sup>re</sup> id. 70 à 80       |
| Id. . . . .                              | 2 <sup>e</sup> id. 60 à 65        |

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE MÉNARD.**

Aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 26 février courant, le sieur Julien-Adolphe Ménard, menuisier-revendeur, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Charles Coutard, membre du Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Poulet, avoué à Saumur, syndic provisoire de cette faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(95)

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE PASQUIER.**

Les créanciers de la faillite de M<sup>me</sup> Pasquier-Bourdon, modiste, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le mardi 6 mars prochain, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(96)

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE THIBAUT.**

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Jacques-Alexandre Thibault, marchand de chaux, demeurant à Chanteloup, commune du Vaudelmay-Rillé, sont invités à se trouver, le mardi 6 mars prochain, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(97)

Étude de M<sup>e</sup> PLACAIS, notaire à Angers, rue Saint-Michel, n° 46.

**FONDS DE COMMERCE D'HORTICULTURE A VENDRE**

PAR ADJUDICATION et par suite de décès,

Par le ministère de M<sup>e</sup> PLACAIS, notaire à Angers,

Le lundi 5 mars 1866, à midi, en la demeure de M<sup>me</sup> V. Saulais, route de Fremur, à Angers, au lieu de Bel-Air.

Un fonds de commerce d'horticulture parfaitement achalandé, avec toutes ses dépendances, plantes, arbustes, terre de bruyère, ustensiles, etc., et le droit au bail des lieux, finissant le 5 décembre 1879.

Sur la mise à prix de 6,000 fr. S'adresser pour tous renseignements audit notaire. (98)

**TIRAGE DE 1866.**

Plusieurs pères de famille ont formé une bourse commune en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (87)

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRER**

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean,

**MAISON,**

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

**PULVERINE APPERT.**

Clarification complète, absolue et instantanée

**DES VINS ET LIQUEURS.**

Réussite assurée, — économie de temps et d'argent.

Dépôt chez M. COMMON, négociant rue Saint-Jean.

On trouve également le **Mastic L'Homme-Lefort, pour greffer à froid.** (88)

**A LOUER**

Présentement,

**MAGASIN**

Occupé par la succession Robin,

**TERRAINS ET HANGAR,**

En totalité ou par parties;

**BOUTIQUE AVEC COUR;**

**Maison, Écurie, Remise et Jardin;**

**PAVILLON DU JAGUENEAU**

et JARDIN de 30 ares;

**CHAMBRES;**

Le tout situé quai et route de Limoges.

S'adresser, pour traiter du tout :

A MM. CHARLEMAGNE DUPUIS, CLOUARD, notaire, POULET, avoué, Saumur.

**LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ**

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

**NOUVELLE SOUSCRIPTION Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.**

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**BOURSE DE PARIS.**

| RENTES ET ACTIONS<br>au comptant.  | BOURSE DU 24 FÉVRIER. |         |         | BOURSE DU 26 FÉVRIER. |         |         |
|--|-----------------------|---------|---------|-----------------------|---------|---------|
|  | Dernier cours.        | Hausse. | Baisse. | Dernier cours.        | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. . . . .  | 69 32                 | »       | »       | 69 30                 | »       | »       |
| 4 1/2 pour cent 1852. . . . .  | 99 50                 | »       | 50      | 99 40                 | »       | »       |
| Obligations du Trésor. . . . .   | 460                   | »       | »       | 460                   | »       | »       |
| Banque de France. . . . .  | 3690                  | »       | »       | 3690                  | »       | »       |
| Crédit Foncier (estamp.). . . . .  | 1340                  | »       | »       | 1340                  | »       | »       |
| Crédit Foncier colonial . . . . .  | 636 25                | »       | »       | 636 25                | »       | »       |
| Crédit Agricole . . . . .  | 640                   | 5       | »       | 640                   | »       | »       |
| Crédit industriel. . . . .   | 690                   | »       | 5       | 690                   | »       | »       |
| Crédit Mobilier . . . . .  | 677 50                | »       | 7 50    | 680                   | 2 50    | »       |
| Comptoir d'esc. de Paris. . . . .  | 945                   | »       | 5       | 937 50                | »       | 7 50    |
| Orléans (estampillé). . . . .  | 867 50                | »       | 3 75    | 866 25                | »       | 1 25    |
| Orléans, nouveau . . . . .   | »                     | »       | »       | »                     | »       | »       |
| Nord (actions anciennes). . . . .  | 1120                  | 3 75    | »       | 1115                  | »       | 5       |
| Est. . . . .   | 542 50                | »       | »       | 542 50                | »       | »       |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .   | 888 75                | 2 50    | »       | 887 50                | »       | 1 25    |
| Lyon nouveau. . . . .  | »                     | »       | »       | »                     | »       | »       |
| Midi. . . . .  | 556 25                | »       | 1 25    | 550                   | »       | 6 25    |
| Ouest . . . . .  | 570                   | 5       | »       | 568 75                | »       | 1 25    |
| C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .                                 | 1720                  | »       | 10      | 1715                  | »       | 5       |
| Canal de Suez. . . . .   | 425                   | »       | »       | 420 75                | »       | 4 25    |
| Transatlantiques. . . . .  | 526 25                | »       | »       | 526 25                | »       | »       |
| Emprunt italien 5 0/0. . . . .   | 61 50                 | »       | »       | 61 40                 | »       | 10      |
| Autrichiens . . . . .  | 401 25                | »       | 5       | 402 50                | 1 25    | »       |
| Sud-Autrich.-Lombards. . . . .   | 400                   | »       | 1 25    | 395                   | »       | 5       |
| Victor-Emmanuel. . . . .   | 150                   | 5       | »       | 145                   | »       | 5       |
| Romains. . . . .   | 125                   | »       | »       | 115                   | »       | 10      |
| Crédit Mobilier Espagnol. . . . .  | 406 25                | »       | 3 75    | 405                   | »       | 1 25    |
| Saragosse . . . . .  | 227 50                | »       | 7 50    | 222 50                | »       | 5       |
| Séville-Xérès-Séville . . . . .  | 48                    | »       | 1       | 49                    | 1       | »       |
| Nord-Espagne. . . . .  | 177 50                | 5       | »       | 178                   | »       | 50      |
| Compagnie immobilière. . . . .   | 530                   | »       | »       | 530                   | »       | »       |
| <b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b> |                       |         |         |                       |         |         |
| Nord. . . . .  | 314 50                | 75      | »       | 314 50                | »       | »       |
| Orléans. . . . .   | 305                   | »       | »       | 305 75                | 75      | »       |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .   | 304 25                | »       | 50      | 304 50                | 25      | »       |
| Ouest . . . . .  | 303 50                | 25      | »       | 303 50                | »       | »       |
| Midi. . . . .  | 303 50                | 50      | »       | 303 50                | »       | »       |
| Est. . . . .   | 305 75                | »       | 50      | 305 75                | »       | »       |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le